

04 déc 2008 -15:34

Ordre du jour du Conseil des ministres du 5 décembre 2008

Pas pour publication - Le Conseil des ministres peut modifier l'agenda.

Pas pour publication - Le Conseil des ministres peut modifier l'agenda.

- Comptabilité publique : plan comptable et création de la Commission de la comptabilité publique
- Loi sur les faillites : ouverture de la correspondance du failli par les curateurs
- Prolongation du cadre temporaire des conseillers et des substituts du procureur général dans les cours d'appel et les parquets généraux
- Répartition des dotations communales au sein d'une zone de police pluricommunale
- Réseaux de mobilophonie : expiration des trois licences 2G à la mi-2013
- Redistribution du travail dans le secteur public : départ anticipé à mi-temps et semaine volontaire de quatre jours prolongés jusqu'à la fin 2010 dans la fonction publique administrative fédérale
- Accord dento-mutualiste : réglementation en matière d'utilisation du système du tiers payant par certains praticiens de l'art dentaire
- Libre circulation en matière de travail : occupation des travailleurs bulgares et roumains
- Agences locales pour l'emploi : chèques ALE
- Adaptation du système de financement du congé-éducation payé
- Assentiment à une décision du Conseil de l'Union européenne relative au système des ressources propres des Communautés européennes